



VILLE DE GOUESNAC'H

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 13/11/2024
Reçu en préfecture le 13/11/2024
Publié le 13 NOV. 2024
ID : 029-212900609-20241109-DCM542024-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf novembre, à neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de GOUESNAC'H, s'est réuni à la salle Vire-Court sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARC, Maire

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Jean-Pierre *MARC*, Thierry *DIMET*, Daniel *BOURHIS*, Jérôme *MAS*, Christophe *LABAEYE*, Johnny *COULOM*, Bruno *AUDEBAUD*, Camille *MASSÉ*, Pierre-Yves *GUILLERMOU*, Hervé *TALEC*, William *CALVEZ*, Patrick *MALAVIALE*, Gilles *TCHERKASSKY*, Mesdames Stéphanie *MONOT*, Marie *BOMIN*, Julie *COSSEC*, Laëtitia *DANIEL*, Brigitte *PAPIN*, Séverine *COSQUERIC*, Marie-Thérèse *BOUDÉHEN*, Lana *DREZEN*, Geneviève *MARTIN*,

POUVOIRS : ont donné pouvoir : Roselyne *LEFRANÇOIS* à Bruno *AUDEBAUD*

Secrétaire de séance : Monsieur William *CALVEZ*.

Nombre de membres en exercice : 23
PRESENTS A LA SEANCE : 22
DATE DE LA CONVOCATION : 4 NOVEMBRE 2024
DATE D'AFFICHAGE : 4 NOVEMBRE 2024

DCM N°54/2024

OBJET : TARIFS 2025 – ALSH

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025,
Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 6 novembre 2024,

Entendu le rapport de Mme Marie BOMIN, adjointe au Maire, déléguée aux finances,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A L'UNANIMITE DES PRESENTS, PLUS LES POUVOIRS

DECIDE DE : fixer les tarifs d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à compter du 1^{er} janvier 2025 comme il suit :

ALSH	Journée Avec ou sans repas	1/2 journée Avec ou sans repas
QF Moins de 800€	7.00 €	4.00 €
QF De 800€ à 999€	9.19 €	5.25 €
QF De 1 000€ à 1 199€	13.06 €	8.26 €
QF De 1 200€ à 1 399€	14.32 €	9.48 €
QF De 1 400€ à 1 999€	15.85 €	10.74 €
QF 2 000€ et plus	17.44 €	12.97 €
QF inconnu	17.44 €	12.97 €
Hors commune	17.44 €	12.97 €
Inscription tardive	17.44 €	12.97 €

Pour copie certifiée conforme
A Gouesnac'h, le 12 novembre 2024

Le Maire,
Jean-Pierre MARC

